

ELEPHANT HAVEN

European Elephant Sanctuary (EHEES)

Legs

~

Assurance vie

~

Donations

2025





Gandhi & Delhi

SOMMAIRE

1. LE MOT DES COFONDATEURS	3
2. POURQUOI FAIRE UN LEGS À EHEES ?	4
3. NOS OBJECTIFS PERPÉTUEMENT VOTRE ENGAGEMENT	5
4. ENSEMBLE, VOYONS PLUS LOIN	6
5. LES INSTITUTIONS PUBLIQUES NOUS SOUTIENNENT.....	9
6. LES ÉLÉPHANTES	10
7. INFORMATIONS PRATIQUES DE L'ASSOCIATION.....	12
8. C'EST QUOI UN LEGS, UNE ASSURANCE VIE OU UNE DONATION ?	13
9. UN DERNIER MOT	14

1. LE MOT DES COFONDATEURS

Nous sommes Sofie GOETGHEBEUR et Tony VERHULST, les deux cofondateurs de ELEPHANT HAVEN – EUROPEAN ELEPHANT SANCTUARY (EHEES).



Anciens soigneurs d'éléphants, nous avons décidé de faire plus pour eux.

Dans le cadre de notre activité de « maison de retraite pour éléphants de zoos et de cirques européens », notre travail consiste à respecter au mieux les besoins naturels de nos résidentes : l'espace, l'alimentation et la compagnie de congénères.

Notre mission ne serait pas aboutie, si nous ne faisons pas le nécessaire pour conserver la biodiversité qui nous entoure.

Situé en plein cœur de la campagne limousine dans un magnifique espace naturel, en bordure du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, cet environnement est habité par une grande variété endémique. Aussi nous nous efforçons de créer « une société d'éléphants en compagnie de la faune et flore locales ».

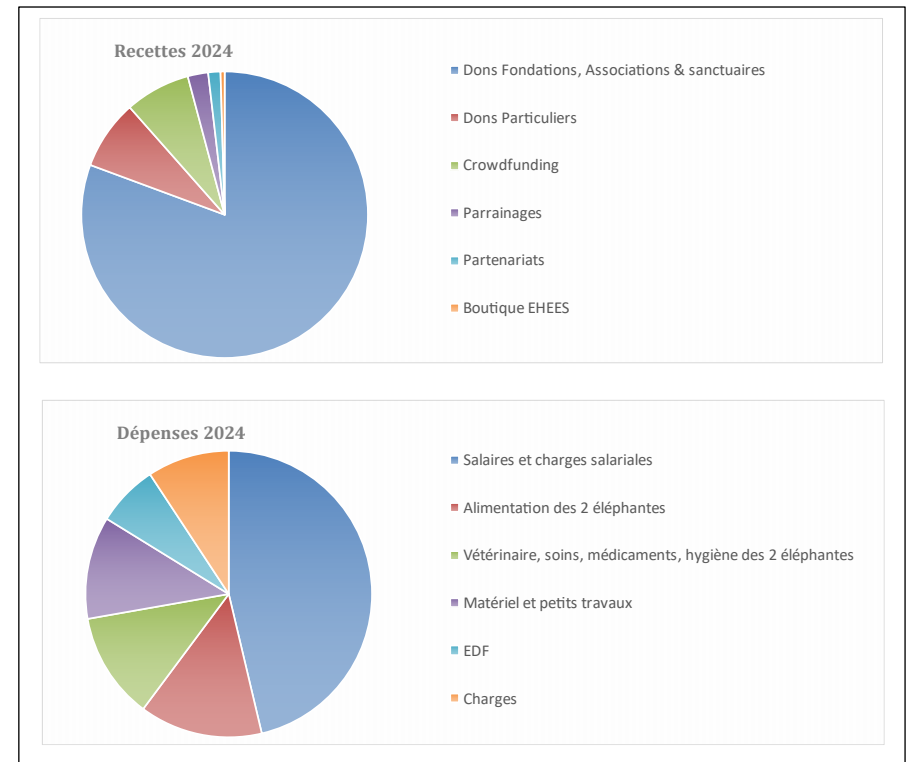
Tout, dans le sanctuaire, de sa construction à son fonctionnement, repose sur une approche durable et verte, avec l'aide de partenaires institutionnels et associatifs.

C'est votre générosité, nécessaire, qui nous fait avancer !

Sofie GOETGHEBEUR et Tony VERHULST

2. POURQUOI FAIRE UN LEGS À EHEES?

- La plupart des pays européens ont voté une loi interdisant les éléphants captifs dans les cirques (loi n° 2021-1539).
- Il n'est pas toujours possible de ramener ces éléphants dans leur pays d'origine.
- Il n'existait pas de refuge en Europe pour ces éléphants et EHEES est à ce jour le seul sanctuaire d'éléphants répondant à ce besoin en Europe.
- Comme Gandhi et Delhi (les deux premières résidentes du sanctuaire), les éléphants retraités des zoos et des cirques ont désormais un endroit pour vivre leur retraite.
- Gandhi et Delhi, tout comme les prochains résidents d'EHEES, ont besoin de beaucoup de soins.
- Pour accueillir d'autres éléphants retraités, Elephant Haven doit se développer : agrandissement des enclos, 2ème étable, recrutements, etc.
- EHEES est une association d'intérêt général qui dépend en majorité des dons qui fluctuent chaque année.



- C'est grâce aux donateurs que notre association peut poursuivre sa mission et offrir aux éléphants retraités une fin de vie entourée de soins.

3. NOS OBJECTIFS PERPÉTUEMENT VOTRE ENGAGEMENT



Notre mission :

- * Offrir aux éléphants retraités un lieu de vie.
- * Répondre au mieux à leurs besoins naturels (espaces, alimentation, soins, amitié).
- * Réhabiliter les éléphants et les resocialiser avec des congénères.
- * Développer des programmes pédagogiques sur les éléphants et leur comportement, aussi bien en captivité qu'à l'état sauvage.
- * Elaborer des programmes éducatifs sur la faune et la flore locales.
- * Amener à se reconnecter à la nature et toutes ses créatures, sensibiliser et promouvoir le respect de notre environnement.

Nos valeurs, nos principes :

- * Respecter le vivant : les animaux, les humains et la nature.
- * Offrir aux éléphants espace et tranquillité.
- * N'utiliser aucun moyen de contrainte à l'encontre des éléphants.
- * Baser l'interaction entre les soigneurs et les éléphants sur le principe du "protected contact", en n'utilisant que des méthodes d'entraînement positives.
- * Ne pas pratiquer la reproduction des éléphants.
- * Privilégier, lors des prises de décisions, une approche durable et verte afin de protéger l'environnement et de préserver la nature (phases de construction et travaux quotidiens).
- * Limiter l'observation des éléphants de loin et sans aucun contact direct avec eux.
- * Adapter le rythme et l'emploi du temps du sanctuaire à celui des éléphants.

4. ENSEMBLE, VOYONS PLUS LOIN

Depuis sa conception, le projet s'est décliné en 3 grandes étapes, mais ne cesse pas d'évoluer et de se projeter dans l'avenir.

Etape 1/ 2014 à 2022 – Mise en œuvre :

- ~ Recherche et achat du terrain
- ~ Obtention des différentes autorisations et du certificat de capacité
- ~ Construction de l'étable 1 pour 3 éléphants
- ~ Construction de la salle des soigneurs et de la fumière
- ~ Clôture du premier enclos extérieur (4 ha)
- ~ Clôture du site complet (29 ha)
- ~ Accueil des 2 premières éléphantess

Etape 2/ 2022 à 2028 - Développement :

- ~ Clôture de 4 nouveaux enclos extérieurs
- ~ Installation de leurs aménagements : murs d'appuis, grattoirs, bassins...
- ~ Construction de l'étable 2 pour 3 à 5 éléphants (selon les individus accueillis)
- ~ Construction de la salle des soigneurs et de la fumière
- ~ Achat des 20 hectares supplémentaires limitrophes que nous louons actuellement
- ~ Construction d'un bureau/accueil/boutique, en matériaux éco-responsables

Etape 3/ Evolution future :

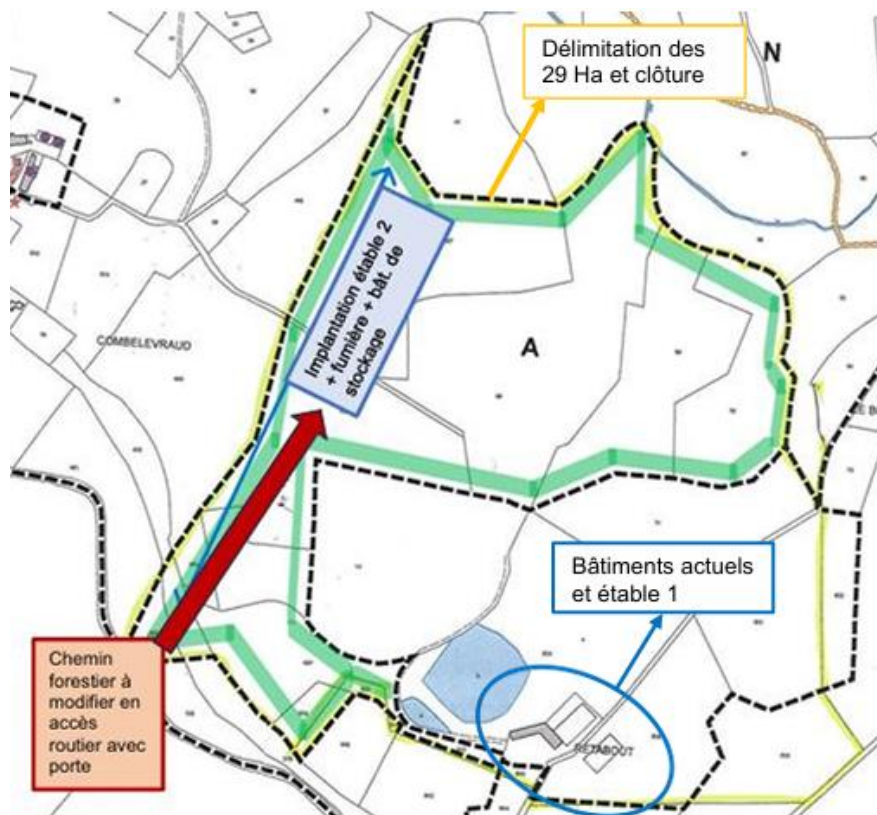
- ~ Elaboration de programmes pédagogiques
- ~ Construction d'une passerelle et d'une plateforme d'observation
- ~ Clôture de nouveaux enclos extérieurs



↳ Les travaux en images

(Images EHEES)

Schéma projet 2^e étable



Création d'une piste d'accès à l'emplacement présumé de la 2^e étable

Enfouissement et alignement des poteaux délimitant les futurs enclos extérieurs





Future connexion avec les premiers enclos



Emplacement présumé de la 2^e étable (panoramique)

5. LES INSTITUTIONS PUBLIQUES NOUS SOUTIENNENT

En 2017, nous avons reçu l'autorisation préfectorale pour accueillir trois éléphants femelles asiatiques (*Elephas maximus*) et/ou africaines (*Loxodonta africana*).

En 2021 et en 2022 nous avons déjà accueilli nos deux premières résidentes, Gandhi puis Delhi.

Nous continuons d'œuvrer afin de pouvoir accueillir d'autres résidentes. Cette action s'inscrit de manière pragmatique afin de répondre au contexte légal et aux demandes directes de placement qui nous sont faites. Notre capacité d'accueil actuelle est trop limitée et il devient urgent de grandir.

Depuis 2022, nous travaillons en collaboration avec le **Ministère de la Transition Écologique (MTE)**. Dans le cadre de leur Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Refuges pour animaux captifs", et pour répondre à la loi n° 2021-1539, le MTE nous a alloué une subvention d'investissement afin de réaliser les agrandissements nécessaires : clôture de 4 enclos extérieurs. La construction de la 2^e étable, pour 3 à 5 nouvelles éléphantess, sera réalisée en collaboration avec le Ministère dans le cadre d'un prochain AMI.



En juin 2024, la préfecture de la Haute-Vienne nous a donné un avis favorable pour l'extension de capacité à neuf éléphantess asiatiques et/ou africaines.

Nous travaillons sans relâche au développement et à l'agrandissement du sanctuaire.

Notre développement impose des travaux d'extension et l'embauche de personnel compétent.

6. LES ÉLÉPHANTES

GANDHI

Eléphante asiatique, arrivée le 14 octobre 2021

- 55 ans, elle née en 1969 probablement en Thaïlande.
- A vécu dans un zoo au Danemark puis en Bretagne au zoo de Pont-Scorff.
- D'un naturel doux et sensible, elle adore la pastèque et les artichauts !
- Son expérience a parfois été difficile avec certains congénères.
- A besoin d'espace, de compagnie « éléphantine », de tranquillité et de beaucoup d'attention.



DELHI



Eléphante asiatique, arrivée le 24 août 2022

- 41 ans, elle est née en 1983 probablement au Viet-Nam.
- A vécu en République Tchèque, au zoo d'Ústí nad Labem.
- D'un naturel joueur et espiègle, elle a beaucoup d'énergie et aime manger ! Sauf les artichauts...
- Delhi est beaucoup plus calme, maintenant.
- A besoin d'espace et de beaucoup d'attention, elle aussi !
- Elle est très heureuse d'avoir une amie !

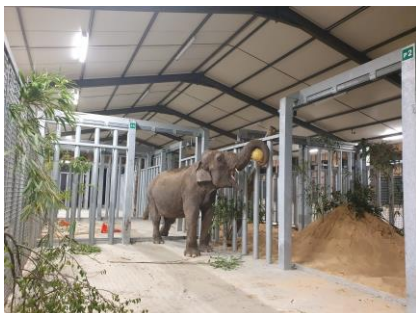
Depuis leur rencontre en 2022, Gandhi et Delhi ont appris à se connaître.
Cela a pris un peu de temps. Elles ont trouvé une belle harmonie dans leur amitié.

Elles peuvent compter l'une sur l'autre tout en restant elles-mêmes et en se respectant l'une l'autre.

Elles sont devenues "BFF, best friends forever", meilleures amies pour toujours !

En offrant aux éléphants un lieu de vie, nous les amenons à se reconnecter avec la nature et toutes ses créatures et promouvons le respect de notre environnement.

Dans l'étable :



Dans l'enclos extérieur :



7. INFORMATIONS PRATIQUES DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Association Elephant Haven – European Elephant Sanctuary
Adresse e-mail	info@elephanthaven.com
Site Web	www.elephanthaven.com

France – Association loi 1901

Raison sociale	Association 1901 Elephant Haven
Structure juridique	Association loi 1901 d'intérêt général Bénéficiaire d'assurances vie et legs
Adresse	5 Rétabout, Saint-Nicolas-Courbefy 87230 Bussière-Galant, France
Numéro de téléphone	+33 7 82 62 55 01
Date de déclaration	30 décembre 2014
RNA	W873000677
SIREN	824.651.681
IBAN	FR76 3000 3035 1500 0500 5714 383
BIC	SOGEFRPP

8. C'EST QUOI UN LEGS, UNE ASSURANCE VIE, UNE DONATION ?

Le legs

Le legs est une disposition testamentaire par laquelle vous décidez de transmettre tout ou partie de votre patrimoine – qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers – au bénéfice d'une personne physique ou d'une fondation, d'une association, etc.

Il peut être à titre particulier ou à titre universel.

Un testament peut être rédigé par vous-même. Pour être conforme, il devra alors être manuscrit (entièrement de votre main), daté et signé.

Vous pouvez léguer à Elephant Haven un logement, un terrain ou une voiture, des bijoux ou encore un portefeuille d'actions, un compte bancaire ou une somme d'argent, etc.

Prenez conseil auprès d'un notaire, il vous renseignera selon votre situation personnelle.

L'assurance vie

Si vous souhaitez faire d'Elephant Haven le bénéficiaire de votre assurance vie, vous devez en informer votre banquier ou votre assureur par lettre recommandée avec accusé de réception.

La donation

Une donation est un acte par lequel une personne, *le donateur*, transfère **de son vivant** la propriété d'un bien à la personne de son choix, *le donataire*.

Dans certains cas, elle permet une réduction d'impôt sur le revenu.

La donation est limitée dans la mesure où elle suit les règles successorales en respectant la transmission du patrimoine aux héritiers réservataires (descendants ou conjoint) en priorité.

Source economie.gouv.fr/particulier/donation (mai 2024)

Et enfin,

Nous figurons sur le Guide des dons, legs et donation 2024 : <https://www.dons-legs.com/v2/le-legs/>

Pour une action adaptée à votre cas, nous vous recommandons de prendre conseil auprès de professionnels.

8. UN DERNIER MOT

« Notre projet était atypique, il est devenu nécessaire. »

